

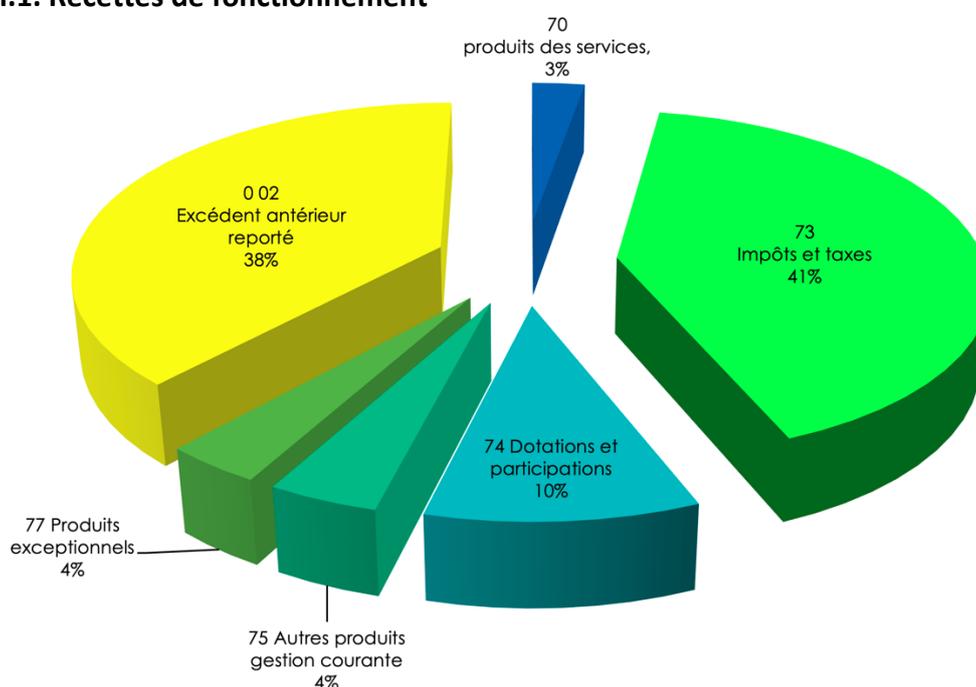
BUDGET 2021 – SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

Lors de sa séance du 9 avril, le Conseil municipal a voté le budget 2021 de la commune. Il se monte à un total de 2,4 m€ et a été construit autour de quelques orientations simples : ressources contraintes, dépenses de fonctionnement resserrées, permettant le plus haut niveau d'investissement possible, le tout sans augmentation des taux d'imposition. Il a en effet été décidé de ne pas augmenter en 2021 la pression fiscale sur les foyers en cette période déjà bien complexe de pandémie : les taux de l'an passé pour les taxes foncières ont été reconduits.

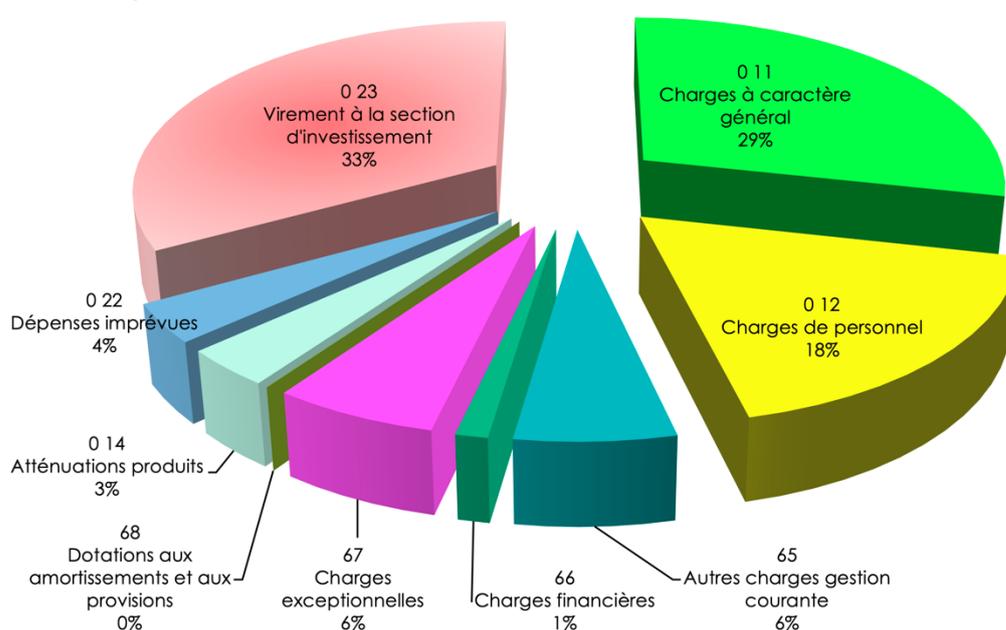
Le budget communal se répartit en deux sections, "fonctionnement" et "investissement", avec un ensemble de dépenses et de recettes propre à chacune d'elles.

I. FONCTIONNEMENT

I.1. Recettes de fonctionnement



I.2 Dépenses de fonctionnement

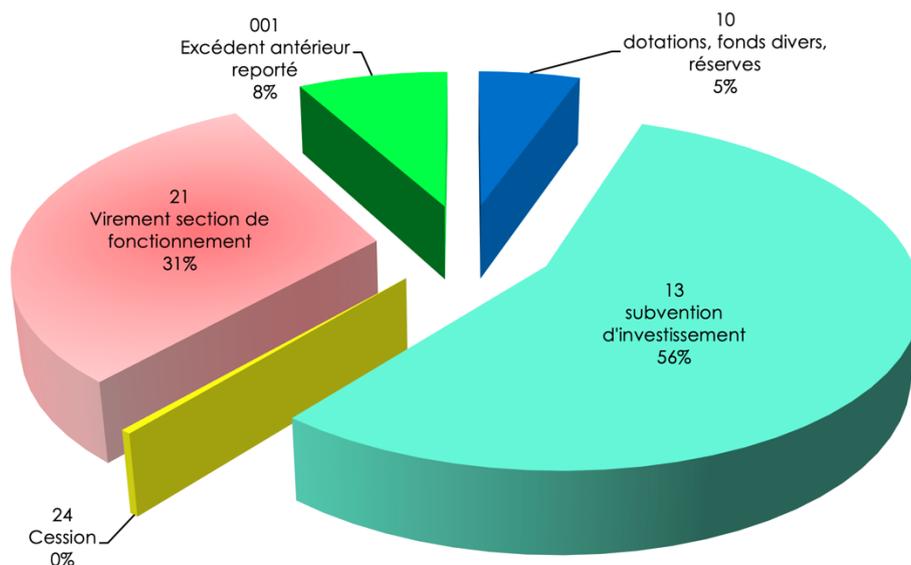


Le budget de fonctionnement regroupe les dépenses liées aux charges courantes de la commune, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.
Il s'élève cette année à 1,15 m€.

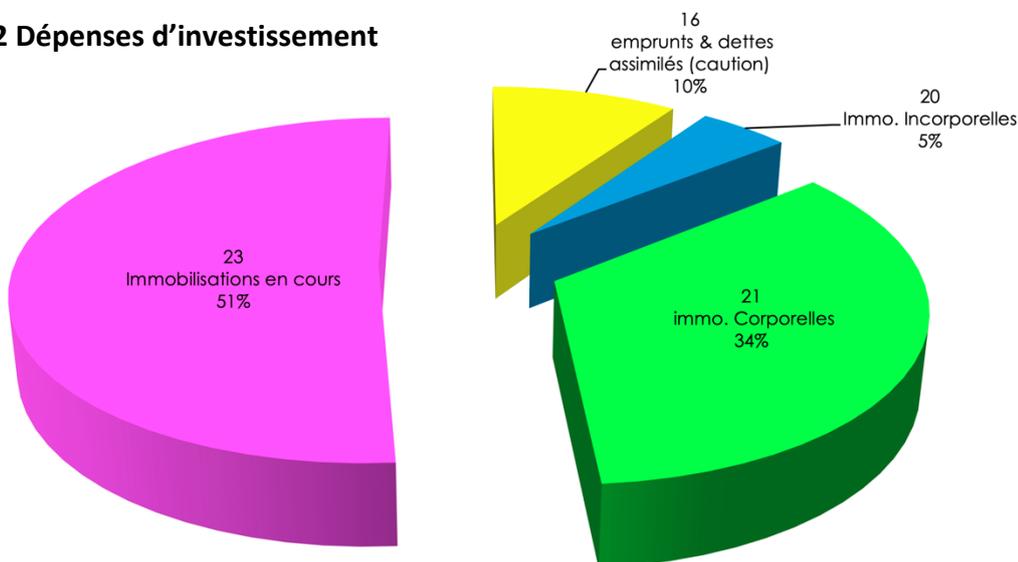
La commune a établi comme priorité de **maîtriser ses dépenses de fonctionnement**, d'entretenir et restaurer le patrimoine et la voirie, de consolider la qualité de la vie scolaire, d'aider et soutenir le tissu économique local, de poursuivre le désendettement (voir ci-après), et de continuer la réflexion sur le zonage communal d'assainissement.

II. INVESTISSEMENT

II.1 Recettes d'investissement



II.2 Dépenses d'investissement



Le budget d'investissement recense les dépenses d'équipement, le financement des projets et engagements ou encore le remboursement du capital de la dette.
Il s'élève cette année à 1,25 m€.

Malgré un contexte rendu complexe par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, fiscales et budgétaires, la commune souhaite **poursuivre les investissements lancés par la mandature précédente** et fait le choix d'une politique d'investissement volontariste de nature à contribuer à la relance économique du territoire.

III. BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET PRIORITÉS 2021

Le budget primitif 2021 a été voté pour un montant total de 2.397.781 €.

Les principaux postes de dépenses d'investissement concernent :

- la réhabilitation de l'école
- l'assainissement du Manoir
- l'assainissement des Provinciales
- la rue de Port-Royal et la voirie
- les radars pédagogiques
- la sécurité et la lutte contre le bruit

DESIGNATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	711 448,00	581 962,33
<i>RAR</i>		563 441,00
Report 2020	442 166,64	98 794,08
sous-total recettes	1 153 614,64	1 244 197,41
Dépenses	1 153 614,64	516 704,41
<i>RAR</i>		727 493,00
Report 2020	0,00	0,00
sous-total dépenses	1 153 614,64	1 244 197,41
TOTAL	BUDGET EQUILIBRÉ	

(*RAR = reste à réaliser)

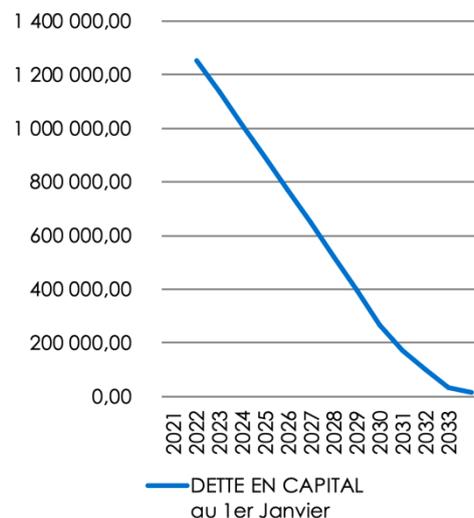
IV. L'ENDETTEMENT

Les emprunts de la commune correspondent à la construction des Provinciales et pèsent sur le budget communal depuis de nombreuses années. Il y a 5 emprunts à rembourser et la commune doit poursuivre le processus lourd mais responsable de désendettement lié au budget Habitat.

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	DETTE EN CAPITAL au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice		
		Montant total	Intérêts	Capital (amortissement)
2021	1 253 061,92	131 583,88	13 487,58	118 096,30
2022	1 134 965,62	131 583,88	12 113,78	119 470,10
2023	1 015 495,52	131 583,88	10 714,66	120 869,22
2024	894 626,30	131 583,88	9 289,54	122 294,34
2025	772 331,96	131 583,88	7 837,73	123 746,15
2026	648 585,81	131 583,88	6 358,49	125 225,39
2027	523 360,42	131 583,88	4 851,05	126 732,83
2028	396 627,59	131 583,82	3 314,65	128 269,17
2029	268 358,42	98 395,42	1 803,73	96 591,69
2030	171 766,73	71 122,27	1 219,41	69 902,86
2031	101 863,87	71 122,11	796,37	70 325,74
2032	31 538,13	16 047,24	370,02	15 677,22
2033	15 860,91	16 047,15	186,24	15 860,91

Extinction de la dette



BUDGET A LA BASE	PRÊT		ECHEANCE FINALE	MONTANT emprunté	CRD 01.01.2021
	Qualité	Banque			
COMMUNE	Acquisition	CM	2031	1 200 000,00 €	589 886,90 €
Commune (anciennement sur budget HABITAT)	Avenant - acquisition	CM	2028	80 000,00 €	40 843,57 €
	PLS	CM	2029	891 978,00 €	429 642,16 €
	PLAI	CDC	2033	51 263,00 €	27 794,21 €
	PLUS	Banque des	2033	283 394,00 €	164 737,45 €
TOTAL				2 506 635,00 €	1 252 904,29 €

Rappel : les taux ont été renégociés en 2019